

Déclaration de Nairobi des OSC sur la RHN2 de Nairobi

Nous, les participants à la Conférence panafricaine des OSC sur la « **réunion préparatoire des OSC en vue de la deuxième Réunion de haut niveau de Nairobi sous le thème d'Accélérer la mise en œuvre des ODD par la coopération au développement efficace** » tenue à Nairobi, au Kenya, les 24 et 25 juillet 2015, réunis comme des Organisations de la société civile africaines, y compris des organisations de femmes, des syndicats, des groupes et réseaux confessionnels dans l'esprit de solidarité et de partenariat et en tant qu'acteurs essentiels dans le cadre du Partenariat mondial pour la coopération efficace au service du développement issus de 35 pays africains représentant plus de 500 millions de citoyens du continent pour consolider notre position en vue de la deuxième Réunion de haut niveau.

Réaffirmant que si les citoyens d'Afrique doivent témoigner d'un changement transformationnel et durable en ce qui concerne la qualité de leurs vies dans le contexte des Objectifs de développement durable, les modalités de mise en œuvre et en particulier le Partenariat mondial pour la coopération efficace au service du développement (GPEDC) doit placer l'égalité des sexes, l'autonomisation des jeunes et des femmes ainsi que les enfants au centre de ses efforts visant la coopération au développement efficace ;

Rappelant que l'objectif principal de l'adoption du document final de Busan était de renforcer la redevabilité politique pour une coopération efficace au service du développement et d'accélérer la mise en œuvre des engagements inachevés relatifs à l'efficacité de l'aide ;

Soutenant la position collective autour des Priorités politiques africaines pour l'efficacité du développement fondée sur les domaines critiques tels que le renforcement des capacités, l'efficacité de l'aide, la coopération Sud-Sud, la mobilisation des ressources nationales pour le développement et le financement innovant ;

Rappelant notre position et notre engagement envers le Financement pour le développement et les ODD comme collectivement exprimé à Entebbe en 2005 ;

Ayant peur du fait que l'état actuel du document final n'a pas réussi à aborder des questions importantes, y compris les conflits et l'instabilité politique, la conditionnalité en matière d'aide, la crise de la dette, les flux financiers illicites, et la redevabilité au niveau national ;

Ayant pris l'engagement de tirer pleinement parti de la prochaine deuxième Réunion de haut niveau afin de promouvoir les intérêts et de répondre aux préoccupations des citoyens africains, avons exprimé et formulé une position par rapport aux éléments suivants :

Mobilisation des ressources nationales

1. Avons reconnu la Mobilisation des ressources nationales comme un élément essentiel du futur agenda sur le Financement du développement pour tous les pays africains et avons appelé à un plus grand leadership au niveau national dans le développement et la prise de décisions concernant la mobilisation des ressources nationales ;

2. Avons noté que la réussite de l'agenda de Mobilisation des ressources nationales dépendait des questions interdépendantes, y compris une plus grande maîtrise du domaine de la politique budgétaire, la lutte contre le terrorisme et le fondamentalisme religieux et une bonne gouvernance politique et économique ;
3. Avons noté que la prévention des pertes de recettes dans les pays africains par le biais de flux financiers illicites en provenance du continent, la corruption et la collusion systémiques, les évasions fiscales par des entreprises, les incitations et traités fiscaux nuisibles et inutiles était essentielle pour stimuler les efforts de mobilisation des ressources intérieures.

Progrès dans la mise en œuvre du GPEDC

1. Avons noté avec préoccupation l'absence de progrès dans l'utilisation des systèmes nationaux, le déliement de l'aide et la prévisibilité de l'aide et avons fait appel aux partenaires au développement d'honorer leurs engagements en vertu des accords de Busan ;
2. Avons exprimé notre préoccupation quant à l'espace de pensée réticente pour la société civile de par le monde et avons exhorté les gouvernements à reconnaître et à promouvoir les Organisations de la société civile (OSC) en tant qu'acteurs essentiels dans la réalisation de tous les aspects de l'Agenda 2030 et de l'ambition affichée par les 17 Objectifs de développement durable ;
3. Avons exprimé notre préoccupation quant à la nature volontaire du GPEDC en dépit de son importance en ce qui concerne la redevabilité politique parmi les parties prenantes œuvrant vers la réalisation des 17 Objectifs de développement durable (ODD) ;
4. Avons pris note du fait que le Partenariat mondial ne menait pas au changement comportemental nécessaire pour veiller à la réalisation de l'agenda de transformation de l'Afrique ainsi que de l'amélioration durable des moyens de subsistance de ses citoyens.

Agenda de la Coopération au développement Sud-Sud

1. Avons souligné l'importance de la Coopération Sud-Sud dans la promotion de l'intégration et du développement de l'Afrique ;
2. Avons exprimé notre préoccupation quant au fait que la coopération au développement entre l'Afrique et les principaux acteurs de la Coopération Sud-Sud en dehors de l'Afrique conduisait à nouveau au surendettement et à la dégradation de l'environnement, et présentait en outre des caractéristiques classiques de la Coopération Nord-Sud, y compris le manque de redevabilité au niveau national et la conditionnalité en matière d'aide ;
3. Avons observé que la question de la coopération Sud-Sud se limitait aux États avec une participation minimale ou nulle de la part des citoyens – les citoyens étant relégués au rôle de spectateurs où ils sont perçus comme de simples bénéficiaires de projets résultant de la coopération Sud-Sud ;

Notre plus grand défi – « Laisser personne derrière »

1. Avons observé que le principe « de ne laisser personne derrière » demeure au centre des objectifs de la coopération au développement ;
2. Avons noté avec préoccupation que les niveaux de pauvreté restaient élevés malgré le fait que certains pays d’Afrique obtenaient le statut de pays à revenu moyen ;
3. Avons observé que de nouveaux défis, y compris le terrorisme, exacerbèrent les conflits et la fragilité dans de nombreux pays africains ;
4. Avons exhorté les gouvernements à éradiquer la faim et l’insécurité alimentaire et à réduire la subvention des produits alimentaires importés et à promouvoir le commerce interafricain relatif aux produits alimentaires et agricoles.

Autonomisation des femmes

1. Avons noté la nécessité d’une approche globale en matière d’autonomisation des femmes qui met de manière holistique l’accent sur l’autonomisation sociale, culturelle, économique et politique de toutes les femmes et filles ;
2. Avons noté la nécessité de transformer l’architecture financière et fiscale mondiale afin de relever les défis liés aux flux financiers illicites et aux pratiques abusives en matière de fiscalité ;
3. Avons observé qu’une fiscalité progressive est essentielle pour veiller à l’égalité entre les sexes et aux droits fondamentaux des femmes ;
4. Avons réclamé que les allocations et dépenses des finances publiques soient impartiales, justes, équitables et transparentes dans les secteurs socioéconomiques tels que la santé, l’infrastructure, l’éducation et la protection sociale qui ont un impact direct sur la promotion de l’égalité des sexes et la réduction du fardeau des soins et de la mortalité maternelle.

Les enfants dans l’agenda de l’efficacité du développement

1. Avons affirmé que l’investissement dans les enfants a des retombées économiques et sociales élevées qui auront de futurs résultats positifs pour les femmes et les jeunes et tous les segments de la population humaine.

Secteur privé et développement

1. Avons confirmé que la prestation de services essentiels tels que la santé, l’éducation, le logement, l’eau et l’énergie propre reste une responsabilité essentielle du gouvernement et non du secteur privé ;
2. Avons reconnu le rôle important du secteur privé intérieur africain et avons appelé à son appui, notamment par la création d’un environnement propice, la facilitation de l’accès aux ressources et le renforcement des capacités ;
3. Avons exprimé notre préoccupation quant au fait que les citoyens n’avaient pas été intégrés dans l’agenda de Partenariats public-privé malgré son influence croissante dans le débat sur le partenariat mondial et avons préconisé une approche intégrée en matière de partenariats public-privé, avec les gouvernements allouant des ressources pour faciliter le renforcement des capacités des OSC dans les négociations et l’évaluation des contrats, compte tenu du fait

- que ces organisations peuvent jouer un rôle important dans le suivi de l'impact sur le développement des investissements et des flux de capitaux en provenance du secteur privé ;
4. Avons noté avec préoccupation le caractère déconnecté des investissements du secteur privé dans les principaux secteurs de l'économie, où se trouvent la majorité des citoyens ;

Nous exigeons que les gouvernements africains et les partenaires au développement ;

Mandat du GPEDC et revue

1. Développer une théorie de changement, claire, qui est en ligne avec la promotion des Objectifs de développement durable (ODD) qui répondent aux besoins de l'Afrique, conformément à l'agenda 2063 de l'UA ;
2. Élaborer des critères minimaux de participation et de consultation avec toutes les parties prenantes dans l'exercice de suivi pour renforcer la qualité des rapports nationaux ;
3. Renforcer les capacités statistiques des pays en matière de la collecte, l'utilisation et la publication de données sur l'aide ;

Coopération Sud - Sud (CSS) et les intervenants gouvernementaux du Partenariat mondial

1. Appliquer les principes de GPEDC dans la promotion de la coopération efficace au service de développement ;
2. Adopter une approche horizontale et mettre l'approche fondée sur les droits humains au cœur de la coopération au développement ;
3. Mettre en place un cadre de suivi et de redevabilité pour suivre le progrès de l'efficacité des initiatives de CSS ;
4. Adopter une ligne directrice pour la Coopération Sud - Sud afin d'assurer une coopération efficace au service de développement qui tient compte du contexte et des circonstances des pays ;

Notre plus grand défi - « Laissez personne derrière »

1. Approfondir et renforcer des mécanismes inclusifs pour la planification, la mise en œuvre ainsi que le suivi et l'évaluation du plan de développement, en veillant à ce que les groupes marginalisés et les citoyens sont au cœur de la coopération au développement ;
2. Développer des engagements visant à atteindre l'objectif de laissez personne derrière comme modus operandi pour le partenariat mondial pour la coopération efficace au service de développement ;
3. Mettre en place un indicateur de suivi au moyen d'un cadre actualisé pour mesurer les progrès sur les engagements visant à atteindre l'objectif de laissez personne derrière ;

Promouvoir une adaptation qui privilégie l'écosystème et qui permettrait le développement alimentaire et agricole durable.

Secteur privé et développement

Avons exigé que le secteur privé :

1. Poursuit le programme de développement qui met les droits des Peuples, ainsi que la justice sociale et environnementale au cœur de sa stratégie et ses activités,
2. Promeut des politiques qui assurent un travail décent, sur la base des possibilités d'emploi, le respect des droits du travail, la protection sociale, le dialogue social, les moyens de subsistance durables soient mis au cœur de l'agenda de développement du secteur privé ;
3. Adhère aux principes de l'appropriation démocratique, de la transparence et la redevabilité, de l'inclusivité et de résultats de développement ;

Autonomisation des femmes

Changer pour corriger les déséquilibres de pouvoir systématiques et structurels entre les pays et au sein des pays.

1. Changement du modèle actuel de développement économique qui repose sur des modes non durables de consommation et de production, la privatisation des services publics, l'exploitation du travail des femmes (travail non rémunéré en matière de prestation de soins, l'inégalité des salaires, mauvaises conditions de travail, travail indécent) principalement occupés par des femmes.
2. Approfondir la participation des femmes et des filles comme des acteurs clés du développement dans l'élaboration, l'examen, le suivi et la mise en œuvre des politiques de développement et créer un environnement favorable qui répond aux besoins et intérêts des femmes et des filles.
3. Prioriser le financement des actions visant à promouvoir l'égalité des sexes et les droits des femmes, y compris le financement des organisations des droits des femmes en particulier des pays du Sud. Ceci est un facteur clé pour la réalisation de l'égalité des sexes, les droits des femmes et l'autonomisation des femmes et des filles, ainsi que d'autres objectifs de développement.

Autonomisation des jeunes

1. Développer une résolution sur le soutien des jeunes en tant que partenaires de développement et la création de structures qui favorisent la participation significative des jeunes
2. Mettre en place des mécanismes de suivi des progrès sur les mesures prises pour soutenir les jeunes dans le développement et les engagements à l'issue de RHN2 de Nairobi et l'adoption du document final sur la jeunesse; Élaborer des politiques commerciales qui

répondent aux besoins des jeunes entrepreneurs et créer un environnement favorable pour eux comme des acteurs importants du développement ;

Les enfants dans l'agenda de l'efficacité du développement

3. Assurer que les budgets nationaux sont sensibles à la situation des enfants, grâce à la participation des experts sur les questions relatives aux enfants et des organisations s'occupant de l'enfance dans le processus de budgétisation ;
De manière régulière, recueillir, consolider et rendre accessible à toutes les parties prenantes des données ventilées sur l'enfance.

Partenariats multipartites et environnement favorable

1. Soutenir l'appel à un dialogue multipartite inclusif lié à un environnement juridique et réglementaire, favorable et solide pour les OSC et a noté avec préoccupation le rétrécissement de l'espace pour les OSC en Afrique;
2. Veiller à la mise en place d'un cadre juridique solide qui garantit la participation et l'engagement du public y compris les OSC, dans l'élaboration des lois et des politiques publiques
3. Inviter les représentants des OSC à participer dans les activités des organes consultatifs, politiques et décisionnels;
4. Respecter l'espace civique et veiller à ce que les OSC fonctionnent librement en tant qu'acteurs indépendants du développement
5. Assurer une représentation diversifiée du secteur de la société civile, sachant que certains pays disposent actuellement de ces lois et règlements, mais il existe des preuves qu'ils ne les mettent pas en œuvre adéquatement ;
6. Assurer l'accès à l'information pour un dialogue efficace multipartite et supprimer des obstacles pratiques, y compris les processus institutionnels, les capacités, la non-application de la Loi, qui compromettent l'accès des OSC aux informations demandées en temps opportun.

Nous nous engageons à ce qui suit

1. Organiser un événement à fort impact qui va aboutir à la position commune de la société civile africaine pour la deuxième réunion de haut niveau
2. Vulgariser et renforcer une plate-forme nationale pour suivre la mise en œuvre des résultats de Nairobi sur le Partenariat mondial pour la coopération efficace au service développement
3. Renforcer et approfondir la mise en œuvre des principes d'Istanbul afin de maximiser notre contribution aux résultats de développement en tant qu'acteurs indépendants du développement ;